

# Droits devant:

Un outil pour évaluer pas à pas  
l'impact des investissements étrangers  
sur les droits humains



Droits et Démocratie

Centre international des droits de la personne  
et du développement démocratique

[www.dd-rd.ca](http://www.dd-rd.ca)

novembre 2008

# Le projet d'étude d'impact sur les droits humains en bref

L'arrivée d'une entreprise étrangère dans une communauté peut être une bonne nouvelle pour la population locale. Malheureusement, dans de nombreux cas, la situation est tout autre : souvent aux prises avec une relation de pouvoir très inégale face au gouvernement et à l'entreprise en question, les préoccupations de la communauté sont dans bien des cas négligées. Les communautés tentent par différents moyens de faire entendre leur voix, soit parce qu'elles subissent les effets négatifs d'un projet d'investissement, soit parce qu'elles craignent que l'arrivée de l'entreprise ait des répercussions défavorables sur leur vie.

Un nombre grandissant d'acteurs sont préoccupés par l'impact des investissements étrangers sur les communautés locales et s'inquiètent du fait que les droits humains ne sont pas suffisamment pris en compte. Différentes solutions ont été envisagées afin de remédier à ce problème. La réalisation d'études d'impact sur les droits humains en est une.

## Qu'est-ce qu'un investissement étranger ?

Il y a investissement à l'étranger lorsque des personnes ou des entreprises d'un pays achètent des biens tels que des terres, des ressources naturelles ou des entreprises déjà existantes dans un autre pays. Ce type d'investissement peut prendre de nombreuses formes différentes, tels qu'une mine, une usine ou un système d'alimentation en eau. Dans le cadre du présent processus de recherche, nous examinerons des cas où une entreprise étrangère a acheté des biens dans un pays et en assure la gestion. Le résultat final constitue un projet d'investissement.

Les entreprises ont recours à différents outils afin d'évaluer les risques en matière d'investissement. Constatant le besoin des communautés affectées par les projets d'investissement de posséder elles aussi leurs propres outils d'évaluation, Droits et Démocratie a créé le présent guide à leur intention afin de leur permettre de mieux faire valoir leurs droits. Les entreprises et les autres acteurs pourront aussi faire usage de ce guide s'ils souhaitent comprendre les impacts des investissements sur les droits humains selon une perspective participative et centrée sur la communauté.

## Qu'est-ce qu'une étude d'impact sur les droits humains ?

Une étude d'impact sur les droits humains (EIDH) est un processus qui nous permet de mesurer l'écart entre les engagements pris par les États (droits humains en principe) et la possibilité de jouir de ces droits en pratique dans le pays (droits humains en pratique). En faisant appel à la participation de tous les acteurs concernés par le projet d'investissement, il s'agit de déterminer les droits qui ne sont pas respectés ou pour lesquels existent de fortes indications qu'ils pourraient ne pas être respectés dans le futur. L'objectif de la démarche est de faire en sorte que des solutions satisfaisantes soient apportées aux problèmes existants.

En vertu des traités relatifs aux droits humains ratifiés par les gouvernements, ceux-ci s'engagent à assurer le respect des droits humains de leurs populations, à les protéger des violations commises par des acteurs non étatiques et à assurer la mise en œuvre de ces droits. S'inspirant des études d'impact social et environnemental, les études d'impact sur les droits humains ont la particularité de s'appuyer sur les obligations prises par les États à l'échelon international.

## Notre expérience

De 2004 à 2007, Droits et Démocratie a élaboré une ébauche de méthodologie permettant aux organisations de la société civile de déterminer les impacts des investissements sur les droits humains des individus et des communautés. Cette méthodologie a été testée dans le cadre de cinq études de cas réalisées en Argentine, au Pérou, aux Philippines, en République démocratique du Congo, en Argentine et au Tibet (Chine). La conduite des cinq études de cas a culminé sur la publication d'un rapport relatant l'expérience des différentes équipes dans ces cinq pays et faisant état des leçons tirées de ces expériences (*Investir dans les droits humains*, volume 1). L'ébauche de méthodologie a ensuite fait l'objet d'une révision, et le présent guide de recherche est le résultat de ce travail.

### Investir dans les droits humains, volume I

Le volume 1, *Études d'impact des investissements étrangers sur les droits humains : Tirer les leçons de l'expérience des communautés aux Philippines, au Tibet, en République démocratique du Congo, en Argentine et au Pérou* est disponible sur ce CD-ROM ou sur notre site Web, à [www.dd-rd.ca](http://www.dd-rd.ca)



## En quoi consiste le guide d'EIDH

Le guide propose une démarche, étape par étape, permettant de rendre compte des impacts positifs et négatifs d'un projet d'investissement sur les droits humains. Dans le cas d'un projet qui en est à l'étape de la planification, le guide permettra de déterminer les principaux enjeux en matière de droits humains et les impacts prévisibles. La démarche proposée aidera à prévenir les conséquences négatives et à encourager une pleine participation des populations touchées.

Tout au long des étapes mentionnées ci-après, vous trouverez de l'information et des références supplémentaires qui aideront à la réalisation de l'étude. Vous trouverez notamment des documents de référence sur les droits humains, des exemples de techniques de recherche, des sites Web à consulter et des renseignements vous indiquant où trouver l'information dont vous avez besoin.

Afin de vous aider à recueillir l'information, nous fournissons certaines questions de départ ainsi que des références aux indicateurs élaborés par d'autres groupes. Il est entendu que chaque cas est particulier et que chaque étude a ses objectifs propres, il incombera à votre équipe d'adapter les questions fournies et même d'en formuler de nouvelles afin que l'étude reflète réellement les particularités de la situation, le contexte local, le type d'investissement et les préoccupations des populations concernées.

## À qui s'adresse le guide d'EIDH

Le guide a pour objectif de permettre aux communautés affectées par des projets d'investissements non seulement d'évaluer de façon systématique les impacts de ces projets, mais aussi de participer aux décisions qui les concernent. Il s'adresse donc principalement aux organisations et aux groupes préoccupés par les besoins et les intérêts des communautés, qu'il s'agisse d'organisations autochtones, de syndicats, de municipalités, de groupes de défense des droits des femmes ou d'autres organisations de la société civile.

Conçu à l'intention des organisations locales travaillant directement auprès des populations touchées, le guide pourrait toutefois être adapté et utilisé par des organisations extérieures à la communauté désirant accompagner des groupes locaux dans ce processus. Il peut également être utilisé par des entreprises désirant s'engager dans un processus participatif avec les communautés locales.

Utilisant une approche participative, cette méthodologie cherche à favoriser une participation des communautés à l'ensemble du processus d'étude d'impact sur les droits humains, afin de leur donner les moyens de devenir des acteurs incontournables dans le processus de prise de décisions.

### Qu'est-ce qu'un cadre des droits humains ?

Travailler selon un cadre des droits humains signifie que l'on observe et analyse une situation en se fondant sur les droits, tels qu'ils sont formulés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et repris dans plusieurs autres traités et instruments. Cette approche permet de clarifier les rôles qui reviennent aux détenteurs d'obligations (les gouvernements) et aux détenteurs de droits (ceux et celles vivant sous la juridiction de l'État).

Un cadre des droits humains repose sur un certain nombre de principes. Parmi les plus importants, mentionnons les suivants :

1. **Participation et accès à l'information** : Les individus ont le droit de participer à la planification et à la mise en œuvre des décisions affectant leurs droits humains ; ils ont le droit d'avoir accès à l'information nécessaire à une participation véritable.
2. **Reddition de comptes et accès à des recours efficaces** : Les détenteurs d'obligations (les gouvernements) ont la responsabilité de respecter leurs obligations en matière de droits humains. Les citoyens doivent avoir accès à des recours efficaces en cas de violations de leurs droits humains.
3. **Non-discrimination et égalité** : Tous les êtres humains sont égaux, et nul ne devrait subir de discrimination. Une attention particulière doit être portée à toute action qui pourrait entraîner de la discrimination, en particulier envers les groupes les plus vulnérables.
4. **Indivisibilité des droits** : Tous les droits humains – sociaux, économiques, culturels, civils et politiques – sont indivisibles, étroitement liés et interdépendants.



# Pourquoi entreprendre une telle étude

Il existe plusieurs situations pour lesquelles une étude d'impact sur les droits humains pourrait être pertinente.

Voici quelques exemples :

- Un projet d'investissement étranger est entrepris dans une communauté ou aux abords de celle-ci, et des membres de la communauté estiment que leur vie a changé depuis le début de ce projet.
- Un projet d'investissement sera bientôt entrepris dans la communauté, et les membres craignent les impacts que celui-ci pourrait avoir sur leur vie.
- Les membres de la communauté souhaitent maximiser les effets positifs et limiter les effets négatifs de l'investissement sur leurs droits humains.

# En quoi le guide peut vous être utile

En plus de vous aider à effectuer une étude d'impact sur les droits humains, ce guide pourra vous être utile pour réaliser d'autres tâches connexes :

## **1. Faire part de la situation à un grand nombre de personnes et acheminer vos recommandations aux acteurs concernés.**

Le rapport permettra de mettre en lumière la situation de certains droits dans la communauté. L'élaboration et la distribution d'un rapport permettent de rejoindre un grand nombre d'acteurs et de s'assurer que les enjeux importants pour les communautés sont transmis aux autorités compétentes et aux représentants de l'entreprise.

## **2. Renforcer les capacités de la communauté.**

Cette approche a été conçue pour permettre aux groupes qui réalisent l'étude, ainsi que les communautés affectées, de renforcer leurs capacités. De nombreux renseignements et diverses ressources figurent à l'intérieur du guide et sont mis à la disposition des équipes.

### 3. Engager une communication avec le gouvernement ou avec l'entreprise.

La réalisation de ce processus nécessite la participation de diverses personnes, agences et organisations concernées par le projet d'investissement. Il peut constituer une bonne occasion d'établir un dialogue avec des représentants du gouvernement et/ou de l'entreprise.



#### ÉLÉMENTS À CONSIDÉRER

##### Les limites d'une étude d'impact sur les droits humains

La réalisation d'une étude d'impact sur les droits humains n'entraînera pas nécessairement des changements du jour au lendemain. Cette démarche, ainsi que le rapport qui sera produit au bout du compte, permettent de cerner certains problèmes et de trouver des pistes de solution. Ce sont les actions concrètes, entreprises à partir des conclusions du rapport, qui entraîneront un changement. Distribuer le rapport largement auprès des acteurs importants, engager un dialogue avec les représentants de l'entreprise, présenter le rapport devant différentes instances locales, nationales ou internationales et réaliser des ateliers de formation avec les populations locales sont autant de démarches qui pourraient permettre que le rapport et ses conclusions ne tombent pas dans l'oubli et que les choses changent réellement.

Il est important de demeurer conscient que le projet peut générer des attentes de la part des populations locales. Il faudra donc s'assurer de clarifier avec elles, dès la première rencontre, ce que cette démarche peut faire ainsi que ce qu'elle ne peut pas faire.

## Avez-vous tout ce qu'il vous faut

### Êtes-vous prêts à entreprendre un projet de cette envergure ?

Les études d'impact réalisées de façon participative exigent beaucoup de temps et peuvent s'étaler sur une longue période. Si l'étude peut être menée sur une période de six mois, certaines équipes auront besoin de plus de temps pour réaliser l'ensemble des activités requises.



**Si vous n'êtes pas familiarisés avec les droits humains, connaissez-vous une organisation qui pourrait vous aider dans ce processus ?**

Bien que le guide contienne une information abondante sur les droits humains, une connaissance en la matière peut s'avérer nécessaire pour mener à bien l'ensemble des étapes. Comme ce guide n'est pas destiné uniquement à des groupes de défense des droits humains, d'autres types d'organisations voudront sans doute l'utiliser. Par conséquent, l'aide d'une organisation accompagnatrice capable de combler les lacunes en matière de connaissances sur les droits humains pourrait s'avérer nécessaire.

**Si vous ne disposez pas des ressources financières et/ou humaines nécessaires à la réalisation d'une telle démarche, connaissez-vous une organisation qui pourrait vous appuyer financièrement ? Avez-vous accès à des sources de financement externes ?**

La réalisation de toutes les étapes proposées dans ce guide exige d'importantes ressources financières. Parmi les coûts qu'il faut prévoir, mentionnons le salaire des personnes qui mèneront l'étude, les coûts de traduction des différents documents, les honoraires des experts qui vous aideront à effectuer certaines parties de l'étude, les frais de déplacement.

**Si la situation est tendue et que vous craignez les répercussions que pourrait avoir la conduite d'une telle étude sur votre sécurité, pouvez-vous bénéficier d'un appui extérieur permettant de limiter les risques ?**

La réalisation d'une étude d'impact sur les droits humains peut générer des tensions et du stress. Dans certains cas, la sécurité des participants peut être menacée. Par conséquent, il importe que vous puissiez bénéficier de l'appui d'individus et d'organisations qui sont en mesure de réduire les risques et de vous venir en aide quand ce type de situation se présente.

## **Si votre équipe ne comprend pas de membres de la communauté, êtes-vous en mesure d'établir une relation de confiance avec les communautés locales ?**

Puisqu'il s'agit d'un processus participatif, il est essentiel d'établir une relation de confiance entre les participants. Vous devez donc être prêts à consulter régulièrement les communautés, à discuter d'enjeux délicats avec les groupes concernés et à aborder des problèmes qui les touchent directement.



### **ÉLÉMENTS À CONSIDÉRER**

Avant de commencer, mentionnons trois choses que vous devez garder à l'esprit :

- Il n'existe pas de façon unique de procéder à une étude d'impact. Il est possible que certaines des étapes suggérées ne correspondent pas à votre situation particulière. Vous pouvez adapter le processus à vos propres besoins, à condition que les droits humains demeurent au centre de votre démarche.
- Vous pourriez décider de réaliser les étapes dans un ordre différent de celui qui est suggéré. Encore une fois, n'hésitez pas à adapter le processus à votre situation.
- Certaines étapes pourraient devoir être répétées une ou deux fois. Par exemple, il est possible que vous deviez retourner consulter certains groupes ou individus à plusieurs reprises. Il est important de demeurer flexible et d'ajuster votre approche dans le but d'atteindre le plus efficacement possible votre objectif, qui est la réalisation d'une étude d'impact sur les droits humains.



# Maintenant, au travail

Ce guide, présenté sous forme de CD-ROM, est divisé en six parties :

## PRÉPARATION DE L'ÉTUDE

Cette phase comprend les étapes suivantes :

**Étape 1 :** Examen préliminaire du projet d'investissement étranger

**Étape 2 :** Établissement de l'équipe de recherche

**Étape 3 :** Identification des acteurs

**Étape 4 :** Votre protection et celle de votre équipe

**Étape 5 :** Première rencontre avec la communauté

**Étape 6 :** Établissement des objectifs de l'étude

**Étape 7 :** Réflexion sur les méthodes de collecte de l'information

**Étape 8 :** Établissement du plan de travail et du budget

**Étape 9 :** Prise de contact avec les acteurs choisis

## CADRE JURIDIQUE

Cette phase comprend les étapes suivantes :

**Étape 10 :** Que savez-vous à propos du pays ?

**Étape 11 :** Que savez-vous à propos de l'entreprise ?

**Étape 12 :** Détermination du cadre juridique régissant le projet d'investissement

## ADAPTATION DU GUIDE

Cette phase comprend les étapes suivantes :

**Étape 13 :** Sélection des droits humains

**Étape 14 :** Choisir les questions

d

## PROCESSUS D'ENQUÊTE

Cette phase comprend les étapes suivantes :

**Étape 15 :** Le gouvernement et le contexte national en matière de droits humains

**Étape 16 :** L'entreprise et les droits humains

**Étape 17 :** La communauté et les droits humains

**Étape 18 :** Inventaire de l'information recueillie

**Étape 19 :** Validation de l'information

e

## ANALYSE ET RAPPORT

Cette phase comprend les étapes suivantes :

**Étape 20 :** Analyse des résultats

**Étape 21 :** Élaboration d'une ébauche de rapport

**Étape 22 :** Distribution de l'ébauche du rapport afin d'obtenir des commentaires

**Étape 23 :** Achèvement du rapport

f

## ENGAGEMENT, VÉRIFICATION ET SUIVI

Cette phase comprend l'étape suivante :

**Étape 24 :** Actions à entreprendre à l'avenir

### Partagez votre expérience !

Si vous réalisez une étude d'impact dans votre communauté, nous vous invitons à partager avec nous votre expérience en nous faisant parvenir vos rapports ainsi que tout commentaire sur ce projet par courriel, à [hria@dd-rd.ca](mailto:hria@dd-rd.ca).



# Comment installer le guide d'EIDH sur votre ordinateur?

## Étape 1 – Préparation de l'ordinateur

Avant d'installer le système sur votre ordinateur, assurez-vous que celui-ci a les configurations matérielle et logicielle suivantes :

- Windows 98 ou une version plus récente
- Internet Explorer 5 ou une version plus récente
- 600 mégaoctets d'espace libre

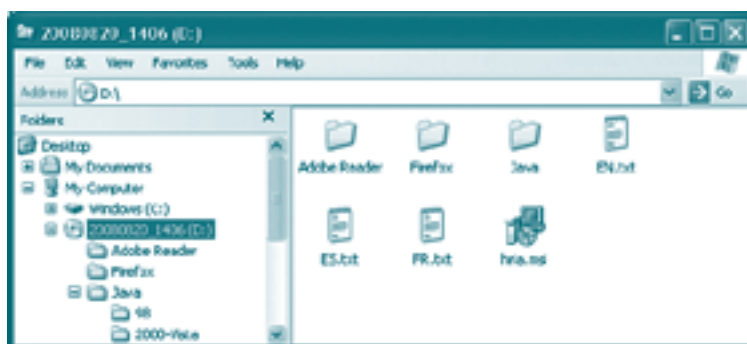
Deux autres programmes logiciels doivent être installés pour que le système **EIDH** fonctionne correctement. Il se peut qu'il se trouve déjà sur votre ordinateur.

- Java Runtime Environment (JRE) 1.4.2 ou une version plus récente
- Adobe Reader 6 ou une version plus récente

Si vous ne savez pas si vous les avez déjà sur votre ordinateur, essayez de les installer en vous servant du CD-ROM. Si les programmes s'y trouvent déjà, le système vous indiquera de ne pas les réinstaller.

## Étape 2 – Installation du système EIDH

Insérez le CD-ROM dans le lecteur de CD-ROM de votre ordinateur et visualisez son contenu en double-cliquant sur l'icône *Poste de travail* qui se trouve sur le Bureau. Si vous avez besoin d'installer le logiciel **Java** ou **Adobe Reader**, sélectionnez le dossier, le système d'exploitation et la langue voulus.



Pour installer le système **EIDH**, double-cliquez sur l'icône **hria.msi**.

Suivez les instructions d'installation et cliquez sur *Suivant* à l'invite du système. Sélectionnez ensuite les options par défaut qui sont présentées. Cliquez sur *Installer*. À la fin du processus d'installation, cliquez sur *Terminer*.

## Étape 3 – Exécution du système d'EIDH

Une fois l'installation terminée, vous verrez qu'une nouvelle icône **hria.exe** est apparue sur votre Bureau ainsi que dans le menu Démarrer sous Programmes :

**Démarrer > Programmes > HRIA > HRIA.exe**



Double-cliquez sur cette icône. Une petite fenêtre s'ouvrira et restera affichée à l'écran. Cliquez sur *Start HRIA* pour faire démarrer le système. La fenêtre doit rester active tant que vous travaillerez dans le système.



Quelques secondes plus tard, votre navigateur Web s'ouvrira et affichera la **Page de bienvenue du système EIDH**. Sélectionnez la langue de votre choix. Une nouvelle fenêtre s'ouvrira. Vous pouvez à présent commencer à vous servir du système. Pour plus d'instructions sur l'utilisation du système numérique EIDH, veuillez vous reporter au **Manuel de l'utilisateur** que vous trouverez à la page de bienvenue.



#### Étape 4 – Fermeture du système EIDH

Pour quitter le système EIDH, fermez simplement les fenêtres du navigateur et appuyez sur *Stop HRIA*. Pour pouvoir le réutiliser, vous devrez redémarrer votre ordinateur.

#### Étape 5 - Dépannage

Si la fenêtre du système EIDH ne s'affiche pas ou qu'elle ne s'affiche que très brièvement :

- Vérifiez que votre ordinateur a bien la configuration logicielle minimum indiquée à l'étape 1.
- Essayez de redémarrer votre ordinateur.
- Essayez de réinstaller le logiciel.
- Si aucune de ces tentatives ne donne de résultats, écrivez à l'adresse [hria@dd-rd.ca](mailto:hria@dd-rd.ca) en prenant soin d'expliquer en détail votre configuration système ainsi que les messages d'erreur que vous pourriez avoir obtenus.

Si votre navigateur Web ne démarre pas automatiquement :

Ouvrez-le, qu'il s'agisse d'Internet Explorer, de Mozilla, de Firefox ou d'un autre navigateur, et tapez l'adresse suivante : <http://localhost:8080/ddrd/StartAppFR.html>.

L'interface EIDH s'ouvrira et vous pourrez commencer à utiliser le programme. N'oubliez pas de mettre cette adresse en signet pour vos sessions futures.





**Droits et Démocratie / Rights & Democracy**  
1001, boul. de Maisonneuve Est, bureau 1100  
Montréal (Québec) H2L 4P9 Canada  
[www.dd-rd.ca](http://www.dd-rd.ca)

© Centre international des droits de la personne et du développement démocratique, 2008

Ce document est aussi disponible en ligne : [www.dd-rd.ca](http://www.dd-rd.ca) Version originale anglaise. Este documento es disponible en español.

**Coordination** : Caroline Brodeur, Agente de programme, Droits économiques et sociaux; Carole Samdup, Conseillère principale, Droits économiques et sociaux, Droits et Démocratie.

**Rédaction** : Caroline Brodeur, Agente de programme, Droits économiques et sociaux, Droits et Démocratie.

**Révision** : Carole Samdup, Conseillère principale, Droits économiques et sociaux; Lauren Ravon, Agente, suivi et évaluations; Razmik Panossian, Directeur des politiques, programmes et de la planification, Droits et Démocratie.

**Édition** : Madelaine Drohan

**Traduction** : Claudine Vivier, Isabelle Chagnon, Maria C. Corro, Adrianna Chamorro et José M. Riquelme.

**Production** : Anyle Côté, Agente publications et événements spéciaux, Droits et Démocratie.

**Design** : Green Communication Design inc. [www.greencom.ca](http://www.greencom.ca)

**Design et développement du système** : eQuality [www.equalit.ie](http://www.equalit.ie)  
Imprimé au Canada

Dépôt légal: Bibliothèques et Archives nationales du Québec, 2008.

ISBN: 978-2-923539-28-7

(Version espagnole: 978-2-92339-29-4)

© International Centre for Human Rights and Democratic Development, 2008

This document is also available online: [www.dd-rd.ca](http://www.dd-rd.ca)

**Coordination**: Caroline Brodeur, Programme Officer, Economic and Social Rights; Carole Samdup, Senior Advisor, Economic and Social Rights, Rights & Democracy.  
**Writing**: Caroline Brodeur, Programme Officer, Economic and Social Rights.

**Revision**: Carole Samdup, Senior Advisor, Economic and Social Rights; Lauren Ravon, Monitoring and Evaluation Officer; Razmik Panossian, Director, Policy, Programmes and Planning, Rights & Democracy.

**Editing**: Madelaine Drohan

**Translation**: Claudine Vivier, Isabelle Chagnon, Maria C. Corro, Adriana Chamorro and José M. Riquelme.

**Production**: Anyle Côté, Officer, Special Events and Publications, Rights & Democracy.

**Design (Printed Publication)**:

Green Communication Design inc. [www.greencom.ca](http://www.greencom.ca)

**System design and development**: eQuality [www.eQualit.ie](http://www.eQualit.ie)

Legal Deposit: National Library of Canada, third quarter 2008.

ISBN : 978-2-923539-28-7

(Spanish version : 978-2-92339-29-4)